

La stabilisation du revenu des agriculteurs : un objectif central dans les politiques américaine et européenne

Florence Jacquet;Wallace E. Tyner;Allan W. Gray

Jacquet Florence, Tyner Wallace E., Gray Allan W.. La stabilisation du revenu des agriculteurs : un objectif central dans les politiques américaine et européenne. In: Économie rurale. N°281, 2004. pp. 5-23.

[Voir l'article en ligne](#)

La thèse centrale développée dans cet article est que la mesure globale des soutiens dont bénéficient les agriculteurs masque ce qui se passe vraiment dans les politiques agricoles de l'Union européenne et des États-Unis. Les agriculteurs américains et européens sont efficacement protégés du risque de marché. Le montant des ESP est largement déterminé par le niveau du prix mondial. La stabilisation des revenus est un enjeu majeur des politiques agricoles. La leçon que doivent en tirer les économistes est qu'une analyse qui ne tient pas compte de cet enjeu est nécessairement incomplète.

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

La stabilisation du revenu des agriculteurs : un objectif central dans les politiques américaine et européenne

Florence JACQUET • CIHEAM - Institut agronomique méditerranéen de Montpellier

Unité mixte de recherche Moisa

Wallace E. TYNER, Allan W. GRAY • Department of Agricultural Economics, Purdue University, West Lafayette, IN, USA

Les revenus des agriculteurs en Europe comme aux États-Unis dépendent pour beaucoup des politiques agricoles. Ils en dépendent de deux manières. D'abord parce que sous la forme de prix garantis ou d'aides directes, les soutiens publics représentent une part importante des revenus. Ensuite parce que les politiques agricoles protègent les agriculteurs de la fluctuation des prix mondiaux.

En conclusion de son rapport 2003 sur les politiques agricoles, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) insiste sur le maintien des niveaux de soutien à la production agricole des différents pays membres et notamment des États-Unis et de l'Union européenne. Il apparaît ainsi qu'en 2002 le niveau de soutien, mesuré par l'Estimation du soutien aux producteurs (ESP) est identique à ce qu'il était en 1989. Selon ce rapport (OCDE, 2003 ; Tangermann, 2003), les réformes des politiques auraient eu comme principal effet le transfert d'un soutien par des interventions sur les marchés et des prix garantis vers des aides directes de moins en moins liées à la nature et au volume de la production, c'est-à-dire de plus en plus découplées. Mais le niveau absolu des soutiens serait resté à peu de choses près le même.

Le débat politique semble lui aussi se concentrer sur le niveau global du soutien et la question du découplage, que ce soit au

sein des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou dans la préparation des modalités de la prochaine réforme de la Politique agricole commune (PAC). Ainsi, dans la reformulation actuelle des objectifs de la PAC comme dans le débat international sur la nécessaire réduction de l'intervention de l'État, le rôle important des politiques agricoles sur la stabilisation des revenus semble être oublié.

Ce rôle de stabilisation des revenus n'en représente pas moins actuellement un aspect essentiel des politiques des États-Unis et de l'Union européenne, et on peut penser qu'il en constitue, de ce fait, un objectif majeur même si peu revendiqué.

Un examen attentif des mécanismes d'intervention des politiques le montre clairement, et c'est ce que nous nous proposons de faire dans cet article. Les politiques des États-Unis et de l'Union européenne sont toutes deux très efficaces dans cette stabilisation bien qu'elles utilisent pour cela des instruments différents. Aussi, dans une première partie, nous présenterons les mécanismes par lesquels les deux politiques soutiennent le revenu des producteurs. Puis, dans une deuxième partie, nous analyserons l'efficacité de ces politiques dans la stabilisation du revenu, d'une part en comparant la variabilité des revenus avec ce qu'elle serait en absence d'intervention de l'État et, d'autre part, en mesurant la corrélation

entre le niveau global du soutien au producteur et le prix mondial. À titre d'exemple, nous traiterons le cas du blé, mais les mêmes mécanismes s'appliquent pour plusieurs autres produits.

La stabilisation du revenu dans les politiques agricoles américaines et européennes : mécanismes et impacts

1. Les mécanismes d'intervention aux États-Unis dans la Farm Bill 2002¹

La politique de soutien aux producteurs et au secteur agricole des États-Unis telle qu'elle est définie dans la Farm Bill 2002 repose sur trois types d'instruments² :

- Les crédits de soutien au revenu : *Loan deficiency payments* (LDP).
- Les paiements directs : *Direct payments* (DP).
- Les paiements contre cycliques : *Counter-cyclical payments* (CCP).

Les *Loan deficiency payments* et les paiements directs existaient déjà avant 2002. Les paiements contre cycliques sont en revanche nés en 2002, et consolident en fait les aides d'urgence versées chaque année de 1998 à 2001. Le budget total alloué aux programmes de soutien aux produits dans cette nouvelle Farm Bill n'est ainsi qu'en très légère augmentation par rapport au coût des années 1999-2001 si on inclut dans les dépenses de cette période les aides d'urgence.

Ces dernières années, les paiements directs ont été notifiés à l'OMC dans la boîte verte alors que les aides d'urgence l'ont été dans la boîte orange. Il devrait en

être de même pour les *Loan deficiency payments* et les *Counter-cyclical payments* car ils sont couplés par rapport aux prix de marché. Cependant certains défendent l'idée que ces aides sont semi-découplées car si elles sont effectivement liées aux prix de marché, elles sont en revanche basées sur des références historiques de production.

• Les crédits de soutien au revenu

Le système du *loan rate* a été pendant longtemps un mécanisme majeur de la politique agricole américaine. Il fonctionnait à la fois comme un crédit de campagne et un prix d'intervention, l'État se portant acquéreur de la récolte, dans le cadre d'un organisme de stockage public, lorsque le prix de marché descendait trop bas. Il a été substantiellement réformé en 1986 pour le riz et le coton, en 1991 pour les oléagineux et en 1993 pour les autres céréales. Depuis ces dates, l'agriculteur peut contracter un prêt de commercialisation (*marketing loan*) et le rembourser sur la base du prix de marché si celui-ci est inférieur *loan rate*. Mais les agriculteurs peuvent également (c'est la voie la plus utilisée) ne pas opter pour le prêt de commercialisation, et choisir de recevoir une aide directe, un *deficiency payment* égal à la différence entre le prix de marché et le *loan rate* (d'où le nom de *Loan deficiency payment*). Le Fair Act de 1996 et le Farm Bill de 2002 ont reconduit ce mécanisme.

Les *Loan deficiency payments* sont attribués quand le prix de marché est inférieur au *loan rate*, niveau fixé régionalement. Pour recevoir le LDP, un agriculteur doit déclarer sa récolte et le jour où il souhaite recevoir l'aide. Le LDP qui lui sera versé sera égal au volume de sa production, multiplié par la différence entre le *loan rate* de sa région de production et le prix observé le jour de l'attribution.

Le *loan rate* national était de 95 \$/t de blé dans la Farm Bill 1996 ; il a été fixé dans la Farm Bill 2002 à 103 \$/t pour 2002-2003 et à 101 \$/t pour 2004-2007.

1. Cette partie s'inspire de Tyner (2002) et Gray (2002).

2. Bien que ces trois instruments soient les principaux éléments de la politique agricole des États-Unis dans le domaine des grandes cultures, il est important de signaler qu'existent par ailleurs des programmes d'assurance récolte (depuis de nombreuses années) et d'assurance du chiffre d'affaires (depuis 1995). Ces programmes contribuent à la fois au soutien et à la stabilisation des revenus. Il n'en est pas tenu compte ici.

• Les paiements directs

C'est en 1996 que furent introduites pour la première fois dans la politique américaine des aides directes « découplées ». Ces aides sont calculées sur la base de références historiques de superficies et de rendements. Les agriculteurs reçoivent les aides quelles que soient les cultures pratiquées sur les surfaces concernées³. Elles constituent un soutien au revenu « découplé », parce qu'il est en principe sans influence sur le niveau de production.

Pour ce paiement direct, les rendements de référence furent calculés sur la base des rendements de la période de 1981-1985 (rendement le plus haut et le plus bas exclu). La référence pour les surfaces fut la période 1991-1995 (Bearden, 1996).

Cependant, la législation de 2002 a donné la possibilité aux agriculteurs de réactualiser les rendements et la superficie de base sur laquelle sont calculées les aides, sur la base des données de 1998-2001.

Le taux de base du paiement direct pour le blé a augmenté dans la Farm Bill 2002, il est passé de 16,9 \$/t à 19,11 \$/t. Le montant de l'aide versée est égal à ce taux multiplié par le rendement de référence, par la surface de base et par un coefficient de 0,85.

• Les paiements contre cycliques

Ce troisième type d'aide, mis en place en 2002, est basé sur un prix cible (*target price*)

et ressemble de ce fait beaucoup aux *deficiency payments* qui existaient avant 1996. Mais à la différence des anciens *deficiency payments*, il n'est pas calculé sur la base du volume de production actuel du producteur mais sur la base de la production passée, selon le même mécanisme de références historiques que pour les paiements directs. Là aussi, l'actualisation des références historiques est possible.

Les paiements contre cycliques sont reçus lorsque le prix moyen du marché est inférieur au *target price*. Le *target price* pour le blé a été fixé dans la législation de 2002 à 141,83 \$/t pour 2002-2003 et 144 \$/t pour 2004-2007.

Le taux de base du CCP est égal à la différence entre le *target price* et le prix de marché (ou le *loan rate* si le prix de marché lui est inférieur), auquel il faut soustraire le paiement direct (19,11 \$/t en 2002). Cette base est alors multipliée par la superficie de référence, le rendement de référence et un coefficient de 0,85.

Le tableau 1 donne le montant du niveau d'aides, ramenées par tonne sous différentes conditions de prix de marché pour le blé.

Le montant des aides totales par tonne, indiqué dans le tableau 1, correspond à la somme des trois types d'aides (LDP, DP, CCP). Le LDP est égal à la différence entre le prix de marché et le *loan rate*, pour le premier scénario où le prix de marché est

3. À l'exception des fruits et légumes.

Tableau 1. Aides directes pour le blé sous différents scénarios de prix (en dollars par tonne)

Target price	141,83	141,83	141,83
Loan rate	102,88	102,88	102,88
Prix de marché	95,00	120,00	145,00
LDP	7,88	0	0
DP	19,11	19,11	19,11
ajusté	(16,05)	(16,05)	(16,05)
CCP	19,84	2,72	0
ajusté	(16,67)	(2,28)	
Aides totales	40,60	18,33	16,05
Marché + Aides	135,60	138,33	161,05

Source : nos calculs d'après USDA, 2004.

inférieur au *loan rate*. Il est nul dans les autres scénarios car le prix de marché est supérieur au *loan rate*. Les valeurs de DP et de LDP prises en compte dans le calcul sont celles mises entre parenthèses. Les valeurs de base des DP et du CCP ont été multipliées par 0,85, taux de réduction prévu dans la législation, et par un coefficient de 0,99. Ce coefficient de 0,99 permet d'estimer les valeurs perçues par tonne de blé produite actuellement, sachant que les aides sont versées sur la base des rendements historiques. Il correspond au ratio rendement historique/rendement réel dans le Kansas (ce taux dans la réalité varie selon les exploitations).

On observe déjà dans ce tableau que les différentes aides de la Farm Bill 2002 protègent efficacement le producteur d'une baisse des prix. Ainsi, lorsque le prix baisse de 120 à 95 dollars, les recettes du producteur baissent de moins de 3 \$/t. Par ailleurs, le producteur reçoit les paiements directs et les paiements contre cycliques même en l'absence de récolte.

2. L'impact des programmes de soutien sur la stabilisation des revenus : simulation sur une exploitation type du Kansas

• Description de l'exploitation type

Dans cette partie nous examinerons les impacts de la Farm Bill 2002 sur une exploitation type. L'exploitation type retenue est représentative des exploitations « moyennement performantes » du sud-est du Kansas, une zone considérée comme le centre de la région de production du blé Hard Red Winter. Elle provient d'un réseau de référence (Kansas State University, Extension Service), et ses données ont été construites par les experts à partir de données d'exploitations réelles.

L'exploitation produit du blé et du sorgho, mais notre raisonnement porte seulement sur la production de blé.

- le rendement moyen est de 2,72 t/ha,
- le rendement de référence pour le calcul des aides directes et contre cycliques est de

2,22 t/ha, ce qui correspond à la moyenne de des rendements de l'exploitation sur la période 1980-84.

Cette exploitation n'a pas choisi de réactualiser ses références, car si son rendement a augmenté ces vingt dernières années, sa superficie en blé a diminué, et l'augmentation de l'un ne compenserait pas la baisse de l'autre dans le calcul des aides, l'actualisation devant porter sur l'ensemble surface et rendement.

Le *loan rate* considéré est le taux national pour 2002, les DP et CCP unitaires sont les valeurs prévues pour 2002-2003 dans le Farm Bill. Enfin, le coût de production total du blé sur cette exploitation est de 296 \$/ha. Ce coût comprend les charges variables (y compris la rémunération du travail de l'exploitant) et les charges de structures dans lesquelles sont inclus les amortissements. Seul le foncier n'est pas compris dans le coût. Le tableau 2 résume pour l'exploitation, les données utiles pour notre analyse.

Tableau 2. Caractéristiques de l'exploitation type produisant du blé dans le Kansas

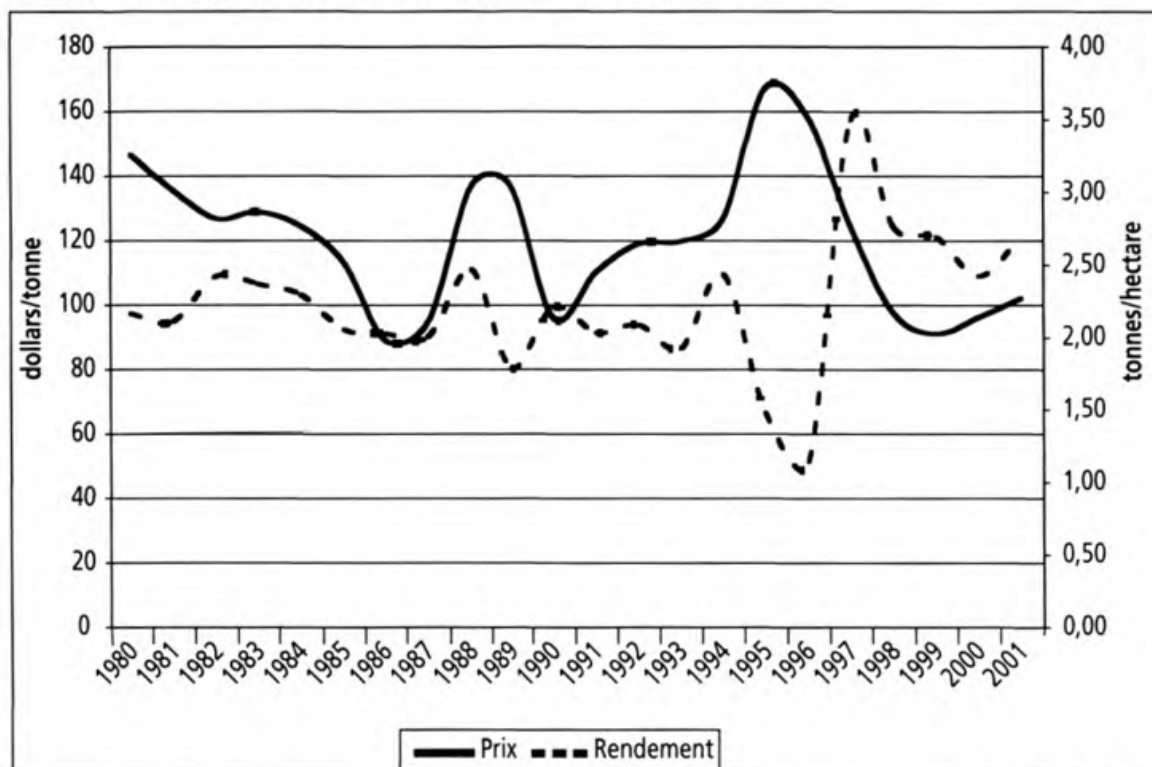
Variable	Kansas Wheat Farm	
Localisation	Sumner County, Kansas	
Loan Rate	\$/t	102,88
Direct Payment (DP)	\$/t	19,11
Rendement pour DP	t/ha	2,22
Target Price pour CCP	\$/t	141,83
Rendement pour CCP	t/ha	2,22
Rendement réel	t/ha	2,72
Coût de production	\$/ha	296,50

Source : Fogleman and Kilgore, 2002.

• Méthode

Des simulations sur un tableur ont été effectuées afin de mesurer le rôle des aides dans la stabilisation des recettes et des marges de l'exploitation considérée pour différents niveaux de prix. Nous avons fait varier les prix payés aux producteurs de 85 % du *loan rate* jusqu'à 163 % du *loan rate*, soit de 87,45 à 166,67 \$/t. Cette fourchette de prix

Graphique 1. Prix national et rendement moyen du blé au Kansas



Source : USDA, 2004.

est comparable à celle des prix observés de 1980 à 2001 (USDA).

Pour l'exploitation type, le montant par hectare des différents paiements gouvernementaux ont été calculés à l'aide des données du tableau 2 et des formules de calcul ci-dessous :

- Paiements directs (DP)
 - ◊ Paiement direct = $DP/tonne \times superficie\ de\ base \times rendement$ $DP \times 0,85$
- Paiements contre cycliques (CCP)
 - ◊ $CCP/tonne = target\ price - DP/tonne - loan\ rate$ ou prix de marché
 - ◊ paiement contre cyclique = $CCP/tonne \times superficie\ de\ base \times rendement$ $CCP \times 0,85$
- Crédits de soutien au revenu (LDP)
 - ◊ $LDP = (loan\ rate\ du\ comté - prix\ du\ comté) \times production\ actuelle$

Par ailleurs, il nous a semblé raisonnable d'inclure une corrélation entre les rendements et les prix. En effet, on observe aux États-Unis une forte corrélation entre rendements moyens et prix de marché perçu par les producteurs, comme on peut le constater dans le graphique ci-dessus. Pour prendre en compte cette relation, une

régression log-log (rendements de Sumner County/prix moyen de marché national) a été effectuée. Le rendement indiqué dans le tableau 3 est celui issu de cette équation.

• Résultats

Les résultats sont présentés dans le tableau 3 :

- la première colonne donne les différents niveaux de prix de marché pour le blé, la deuxième les rendements obtenus par l'équation de régression ;
- la colonne Produit correspond au rendement multiplié par les prix ;
- la colonne Recettes Totales tient compte du produit et des aides directes ; en lui soustrayant les coûts de production, on obtient le Revenu net (hors foncier).

Le graphique 2 donne la contribution respective des trois types de soutiens gouvernementaux et du prix de marché dans les recettes, pour différents niveaux de prix.

- L'aire pleine représente les recettes provenant du marché tandis que les aires hachurées représentent les trois paiements gouvernementaux.

Tableau 3. Résultats des simulations sur l'exploitation représentative du Kansas (en dollars par hectare de blé)

Prix de marché	Rendt	Produit	Aides Directes (DP)	Loan Paiem. (LDP)	Paiem. Contre cycliques (CCP)	Total Aides	Recettes Totales	Coûts de Production	Revenu net
87,45	3,11	271,82	36,03	47,97	37,41	121,41	393,23	296,05	97,18
94,65	2,99	283,12	36,03	24,62	37,41	98,06	381,18	296,05	85,12
101,85	2,89	294,08	36,03	2,97	37,41	76,41	370,49	296,05	74,44
109,06	2,79	304,75	36,03	0,00	25,77	61,80	366,55	296,05	70,50
116,26	2,71	315,16	36,03	0,00	12,19	48,22	363,38	296,05	67,33
123,46	2,64	325,33	36,03	0,00	0,00	36,03	361,35	296,05	65,30
130,66	2,57	335,28	36,03	0,00	0,00	36,03	371,30	296,05	75,25
137,86	2,50	345,03	36,03	0,00	0,00	36,03	381,06	296,05	85,00
145,06	2,44	354,60	36,03	0,00	0,00	36,03	390,63	296,05	94,57
152,27	2,39	364,00	36,03	0,00	0,00	36,03	400,03	296,05	103,98
159,47	2,34	373,25	36,03	0,00	0,00	36,03	409,28	296,05	113,22
166,67	2,29	382,35	36,03	0,00	0,00	36,03	418,38	296,05	122,33

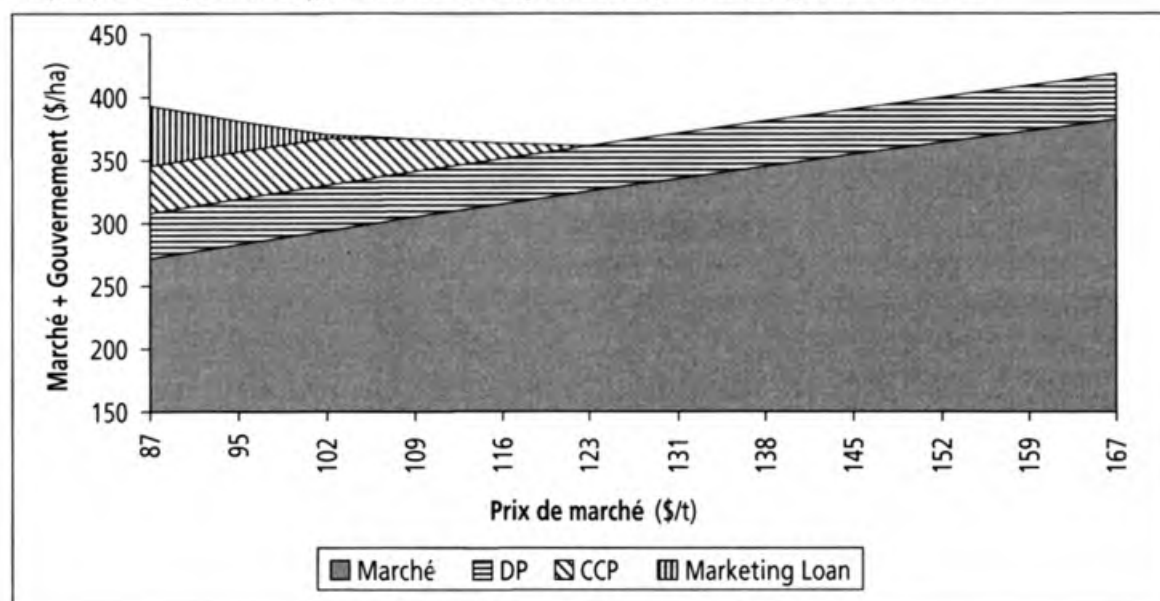
Source: nos calculs

- La zone hachurée horizontalement représente les paiements directs, qui restent constants quel que soit le niveau du prix de marché.
- La zone hachurée en diagonale représente les paiements contre cycliques, qui apparaissent dès que le prix passe en dessous de 122 \$/t. Le revenu s'accroît alors légèrement avec la baisse des prix, parce que le montant des aides CCP est fixé pour compenser exactement la baisse de prix, alors que nous avons fait l'hypothèse d'une hausse du rendement liée à la baisse de prix.
- La zone hachurée verticalement repré-

sente les *loan payments*, qui apparaissent lorsque le prix est inférieur à 102,8 \$/t. À ce moment, les paiements contre cycliques sont à leur maximum. Ils restent alors constants car calculés sur la base de la différence entre le *target price* et le *loan rate*. Les *loan payments* et les CCP protègent alors clairement le producteur de la baisse des prix. Pour la même raison que précédemment, le revenu à l'hectare augmente à mesure que le prix baisse.

Lorsque les prix diminuent, les soutiens gouvernementaux représentent une part

Graphique 2. Exploitation type du Kansas. Composition du produit brut par hectare de blé



croissante des recettes et des marges des producteurs. Les paiements directs (DP) représentent jusqu'à 55 % de la marge brute à l'hectare (pour un prix de marché de 123 \$/t). Lorsque les prix sont plus faibles encore, les paiements contre cycliques et la *loan rate* s'ajoutent aux aides directes. Pour des prix vraiment bas (87 \$/t), les aides totales représentent jusqu'à 125 % de la marge brute par hectare.

Ces résultats suggèrent que, sans aides du gouvernement, les recettes de la production de blé dans la première zone de production de blé des États-Unis ne permettraient pas de couvrir régulièrement les coûts de production. Lorsque les prix de marché sont en dessous de 101 \$/t (ce qui correspond à peu près au niveau du *loan rate* dans la Farm Bill de 2002) les aides de l'État dépassent les 100 % du revenu agricole.

Cette analyse au niveau micro-économique sur un exemple d'exploitation type illustre la contribution des aides gouvernementales dans la constitution du revenu agricole et son impact sur la stabilisation de ce revenu. Un des résultats les plus inattendus est que les *loan payments* font plus que compenser les revenus des producteurs quand les prix baissent. Ils permettent en fait aux producteurs de dégager des revenus plus élevés en cas de prix très bas que lors de prix moyens.

Si les *loan payments* sont un instrument couplé à la production, les paiements contre-cycliques en revanche sont considérés comme semi-découplés (car découplés du volume actuel de production), ils ont pourtant un effet compensatoire des baisses de prix important.

3. Les mécanismes d'intervention dans l'Union européenne : l'OCM céréales depuis l'Agenda 2000

L'Organisation commune de marché (OCM) Céréales fonctionne aujourd'hui selon des mécanismes similaires à ceux qui ont été mis en place en 1992. À cette date, le point central de la réforme avait été d'abandonner le

soutien des revenus par des prix garantis à un niveau élevé et de le remplacer par des prix d'intervention plus faibles. La réforme de 1999, « Agenda 2000 », reconduit ces mécanismes avec une baisse des prix d'intervention et une augmentation des aides compensatoires.

Aujourd'hui, la politique agricole commune intervient dans le revenu du producteur de céréales, au travers de six instruments :

- prix d'intervention,
- droits de douane à l'importation,
- restitutions,
- taxes à l'exportation,
- jachère obligatoire,
- aides directes.

Quatre d'entre eux agissent directement sur le niveau du prix de marché : le prix d'intervention, et les trois mécanismes aux frontières (droits de douane à l'importation, restitutions et taxes à l'exportation). La mise en jachère obligatoire modifie le niveau de l'offre et donc se répercute également sur le niveau des prix. Enfin, les aides directes complètent les revenus des producteurs.

• Le prix d'intervention

Le prix d'intervention des céréales est le prix auquel se porte acquéreur l'Union européenne lorsque le prix de marché lui est inférieur. La gestion de la mise à l'intervention se fait par l'intermédiaire des organismes de stockage privés. La période durant laquelle les céréales peuvent bénéficier du prix d'intervention varie selon les pays. En France, elle s'étale du 1^{er} novembre au 31 mai.

Ce prix a connu une baisse sensible lors des deux réformes : - 25 % en 1992 ; - 15 % en 1999 (baisses de prix étalées sur 3 ans). Il est passé⁴ de 119,9 €/t à 110,25 €/t en 2000 puis a été fixé à 101,31 €/t pour la période 2001-2006.

• Les aides directes compensatoires

4. Prix unique pour les céréales : blé tendre, blé dur, maïs, seigle, orge, sorgho.

Ces aides ont été introduites pour la première fois lors de la réforme de 1992, pour compenser la baisse de revenu engendrée par la diminution du prix d'intervention. Elles se sont maintenues depuis cette époque, et ont progressivement augmenté à mesure que le prix d'intervention a été diminué. Versées par hectare, en fonction des superficies en production de l'agriculteur, elles ne dépendent pas du volume de production obtenu par hectare, et sont considérées comme semi-découplées et, pour le moment, rangées dans la boîte bleue⁵. Le montant des aides aux oléagineux a été progressivement aligné sur le montant des aides aux céréales.

Le montant de base des aides est fixé pour toute l'Union européenne en €/t (tableau 4). Les aides par hectare sont calculées à l'aide de ce montant de base, multiplié par un rendement de référence. Le rendement de référence est défini dans le cadre de procédures spécifiques à chaque pays.

Les aides compensatoires peuvent subir un abattement annuel dans le cas de dépassement des surfaces de base autorisées pour chaque État membre. Par exemple, en France en 2002, les superficies de base ont été dépassées de 2,7 % pour les céréales en sec et de 3,94 % pour le maïs sec ; des coefficients d'abattement de 0,974 et de 0,962, respectivement, s'appliquent en conséquence aux compensations afférentes aux surfaces concernées.

5. Compte tenu de l'accord de Luxembourg de juin 2003, qui introduit un découpage à hauteur de 75 % des aides directes aux céréales, les 75 % des aides seront dans les prochaines années (à partir de 2006 pour la France), classées en boîte verte.

• La jachère obligatoire

Le droit pour un agriculteur de percevoir les aides directes compensatrices est soumis à l'obligation de mettre hors production une partie de sa superficie cultivée. Cette superficie en jachère doit être égale au taux fixé par l'Union européenne, multiplié par la superficie totale en céréales, oléagineux et jachère. Cette superficie en jachère bénéficie également d'une aide à l'hectare égale à l'aide fixée pour les céréales.

Depuis 1999, le taux de jachère est resté fixé à 10 %. Il avait été de 5 % en 1997 et 1998. Le montant des aides compensatoires à la jachère est égal à l'aide aux céréales en sec (montant de base céréales multiplié par le rendement de référence céréales en sec). Sur la jachère les cultures autorisées sont les cultures à des fins non alimentaires.

• Les droits de douane à l'importation

Le système des prélèvements à l'importation, qui existait jusqu'en 1995, a été supprimé à partir de la campagne 1995-96 suite aux accords de Marrakech et remplacé par un droit de douane. Celui-ci est calculé chaque quinzaine, comme la différence entre un prix égal à 155 % du prix d'intervention et le prix mondial augmenté des frais d'approche et du fret transatlantique. Le prix mondial de référence est une moyenne de prix de différents types de blé à la bourse de Chicago.

Ce système a entraîné au cours des années 2001 et 2002 de fortes importations en provenance de Russie et d'Ukraine, les prix des blés à l'exportation de ces pays (FOB mer Noire) étant, en moyenne, inférieurs de 40 €/t aux prix des

Tableau 4. Montant des aides directes compensatoires

En euros/tonne	1999	2000	2001	2002/2006
Céréales	54,34	58,67	63	63
Oléagineux	94,24	81,74	72,37	63
Protéagineux	78,49	72,50	72,50	72,50

Source : Union européenne, 2004.

blés FOB Golfe du Mexique. En conséquence le régime d'importations a été réformé en janvier 2003 pour les blés de moyenne et basse qualité (sur lesquels se font la plus grande partie des transactions). Un système de contingent annuel a été mis en place. Pour 2003 le contingent est de 2,981 millions de tonnes avec un droit de douane réduit de 12 €/t, tout volume importé au-delà des 2,981 millions de tonnes étant soumis à un droit de 95 €/t.

• *Les restitutions et les taxes à l'exportation*

Des restitutions visant à couvrir l'écart entre les prix mondiaux et les prix communautaires peuvent être attribuées aux exportateurs par l'Union européenne. Ces demandes sont attribuées par une procédure d'adjudication.

Dans le cas où le prix communautaire est supérieur au prix mondial, des taxes aux exportations peuvent être appliquées. Ceci a été le cas en 1996 et 1997. Cet instrument permet de protéger le marché intérieur des hausses du prix mondial.

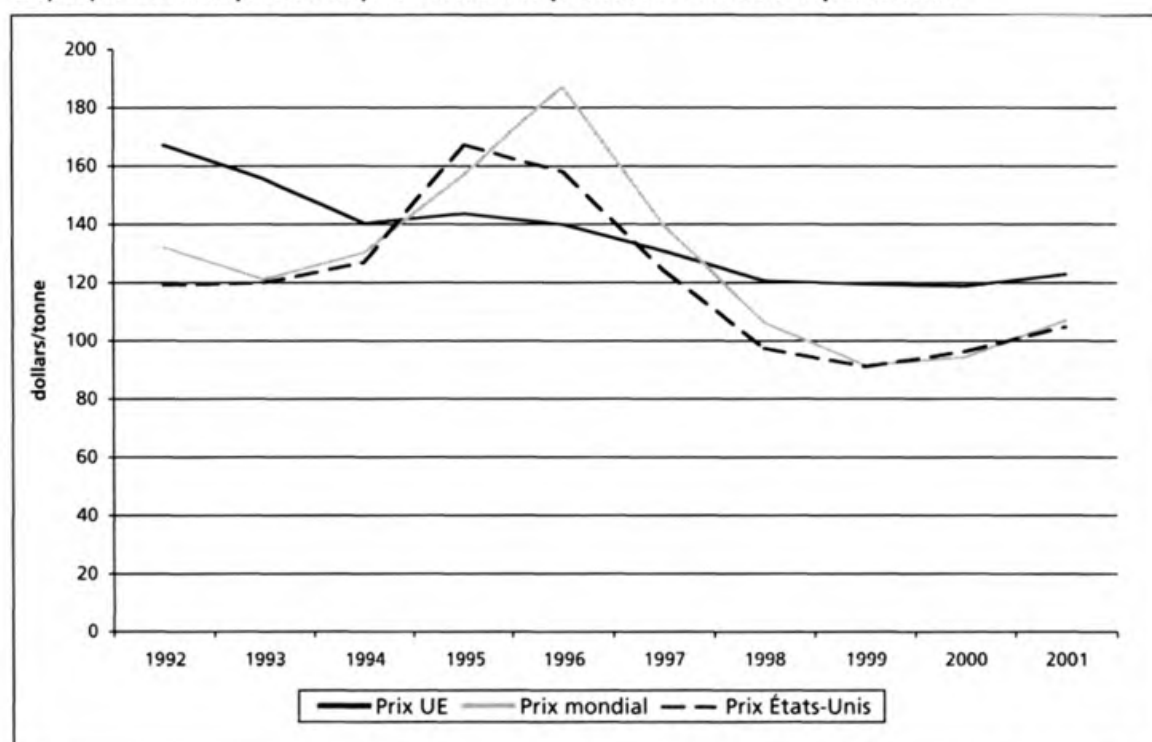
Ainsi, le prix payé aux producteurs de l'Union européenne est une résultante des

différents mécanismes d'intervention que nous venons de présenter. Les prix d'intervention, le gel des terres et les mécanismes aux frontières (droits de douane à l'importation, et restitutions aux exportations) protègent le marché intérieur des fluctuations à la baisse. Les taxes aux exportations le protègent des hausses de prix.

Sur le graphique 3 on observe que le prix à l'intérieur de l'Union européenne est nettement plus stable qu'aux États-Unis. Il est également plus élevé en général que le prix mondial⁶ sauf pour les années de forte hausse des prix mondiaux, comme ce fut le cas au milieu des années 1990. La stabilisation du revenu des producteurs, qui aux États-Unis est assuré principalement par des aides directes, l'est d'abord au sein de l'Union européenne par les mécanismes de stabilisation des prix.

6. Le "prix mondial" utilisé ici est le prix moyen du blé FOB Golfe dont on a déduit 20 \$/t, afin d'obtenir un équivalent prix mondial au niveau du producteur.

Graphique 3. Prix au producteur pour l'Union européenne, les États-Unis et prix mondial



Source : OCDE, <http://www.sourceoecd.org>

Tableau 5. Données sur les cultures pratiquées dans l'exploitation type du département du Cher

	Superficie ha	Rendement t/ha	Prix €/t	Aides €/ha	Charges opérationnelles €/ha	Marge brute €/ha
Blé tendre	73	6,8	110	349	299	798
Colza	51	3,4	220	427	308	872
Tournesol	13	2,3	280	427	165	906
Colza industriel	16	3,4	190	349	308	689

Source : Chambre régionale d'agriculture du Centre, 2002.

4. L'impact des programmes de soutien sur la stabilisation des revenus : simulation sur une exploitation type du département du Cher

• Description de l'exploitation type

L'exploitation type choisie appartient au réseau ROSACE (Réseau d'observation des systèmes agricoles pour le conseil et les études de la chambre régionale d'agriculture de la région Centre). Ce réseau, comme celui que nous avons utilisé pour les États-Unis, construit des cas types à partir de données réelles et de références accumulées par les experts. Le réseau ROSACE observe régulièrement 200 exploitations pour la région Centre, chaque cas type est constitué à partir de 4 à 7 exploitations homogènes⁷.

L'exploitation retenue est située dans le département du Cher, au cœur du bassin de production de blé de l'Union européenne. Elle est caractéristique des systèmes de grandes cultures, spécialisés en blé, à potentiel agronomique moyen (selon la typologie du réseau ROSACE qui dénombre 1 060 exploitations proches de ce type dans la région Centre). Cette exploitation dispose de 153 ha de surface agricole utile et d'une unité de main-d'œuvre. Les cultures sont pratiquées sans irrigation, la rotation type est une année en colza, suivie d'une année en

blé, puis encore une année en blé, en orge ou en tournesol.

Pour le blé, le montant de l'aide directe est égal au montant de base (63 €/t en 2000-2001) multiplié par le rendement de référence céréales en sec pour le département du Cher, et en 2000-2001 par un abattement de 0,977 pour dépassement de la surface nationale limitée. Le rendement de référence est calculé selon la formule : $0,5 Y_f + 0,5 Y_d$ ⁸ (avec Y_f : rendement France 1986-90 ; Y_d : rendement du département 1986-90), ce qui donne un rendement de référence de 5,67 pour le Cher sur 1998-2003.

Pour les oléagineux (colza, tournesol), l'aide est pour toute la région de 73,37 €/t, multiplié par un rendement forfaitaire (rendement de base céréale) de 5,9 t/ha.

La contrainte de jachère de 10 % de la superficie en 2000-2001 a été utilisée pour mettre en culture du colza industriel à usage non alimentaire. Nous n'avons donc pas tenu compte de l'effet de cette contrainte sur le revenu du blé.

• Méthode

Depuis 1992, le prix perçu par les producteurs diminue régulièrement, suivant en cela l'évolution du prix d'intervention. Cette tendance est compensée par l'augmentation progressive des aides directes, et par une augmentation du rendement à l'hectare. Ainsi, le revenu des producteurs de blé varie peu dans le temps.

Les fluctuations interannuelles du prix sont beaucoup plus faibles qu'aux États-

7. ROSACE n'est pas un réseau statistique comme le RICA, mais les données disponibles par exploitation permettent de construire des typologies de fonctionnement. Il nous était plus facile d'utiliser ce réseau pour choisir une exploitation «analogue» à notre exploitation américaine, qui représente l'exploitation type à performance agronomique moyenne d'une région spécialisée en blé.

8. $0,33 Y_f + 0,66 Y_d$, de 1993 à 1998.

Unis et peu liées aux fluctuations de rendement. Ainsi les producteurs peuvent bénéficier, comme en 1996, de prix élevés (certes moins que le prix mondial) et simultanément de bons rendements et d'aides directes complètes (graphique 4).

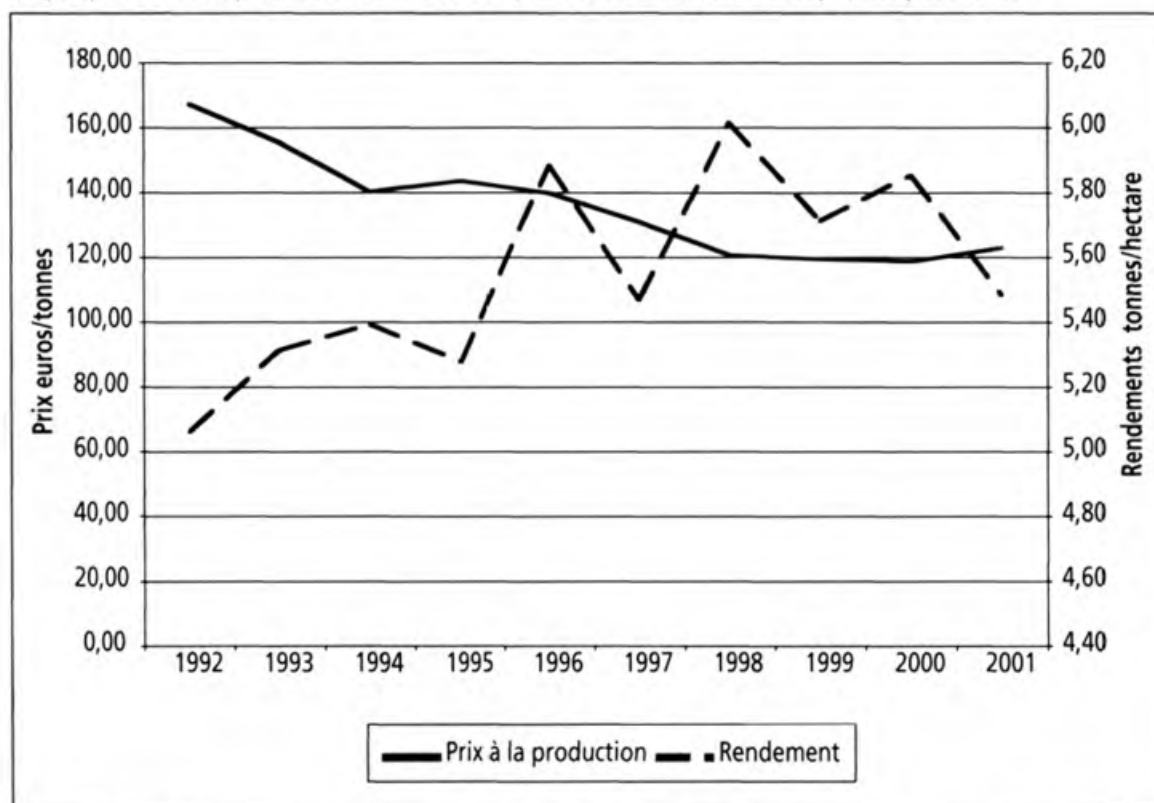
Pour l'Union européenne, il ne nous est pas possible d'effectuer exactement le même exercice de simulation que pour les États-Unis. Dans le cas des États-Unis nous avons fait l'hypothèse que les prix de marché perçus par les producteurs étaient indépendants des interventions de l'État et ne dépendaient que des rendements, ce qui n'est d'ailleurs probablement pas entièrement vrai. Pour l'Union européenne, ça l'est encore moins puisque la stabilisation des revenus passe en grande partie par la stabilisation des prix. Les prix observés sur le marché intérieur reflètent en partie l'effet des mécanismes de politique et en partie l'état des marchés. Nous ne disposons pas de modèle pour lier prix intérieur et prix international.

Nous avons donc analysé le rôle des aides

de l'Union européenne dans le revenu de l'exploitation en considérant les données de prix et de rendements observées pour les années 1992 à 2001.

Les rendements pris en compte dans nos calculs prennent en compte la variabilité annuelle observée dans les rendements moyens du département du Cher, appliqués au rendement de l'exploitation type (en 2001 le rendement départemental était de 6,5 t/ha contre 6,8 pour l'exploitation type). Le prix indiqué est calculé à partir du prix perçu par l'exploitation type en 2001 et des prix moyens à la ferme dans l'Union européenne pour chacune des années observées (OCDE, 2004). Par ailleurs, nous avons fait l'hypothèse d'un coût de production constant sur la base de celui de 2001. Le coût de production de 858 €/ha comprend la totalité des coûts de production, soit 299€ de charges opérationnelles et 559€ de charges de structure (hors foncier). Les aides directes varient avec les changements de la réglementation européenne (inclus la modulation).

Graphique 4. Prix au producteur et niveau de rendement dans l'Union européenne pour le blé



Sources : Pour le rendement, cf. : FAO. <http://www.fao.org>; pour le prix payé au producteur, <http://www.sourceoecd.org>

• Résultats

Les résultats sont présentés dans le tableau 6 :

- la première colonne indique le prix moyen perçu par le producteur de l'UE.
- la colonne Produit correspond au rendement multiplié par ce prix, tandis que la colonne Recettes totales donne la somme produit et aides directes.

Les Charges variables et le Coût de production nous permettent de calculer la Marge brute et le Revenu net (non déduit le coût du foncier).

L'évolution de la part des aides directes dans le total des recettes de l'hectare de blé provient des changements de politique agricole. Alors qu'en 1993, les aides représentent 13 % des recettes, en 2001 elles en représentent 32 %. Les changements de politique agricole de ces dix dernières années ont eu pour conséquence qu'une part de plus en plus grande du revenu des agriculteurs provient d'aides directes, qui sont versées à l'hectare indépendamment des caractéristiques du marché. Elles représentent, de ce fait, un revenu stable pour les producteurs dans des proportions de plus en plus grandes.

Mais à la différence des États-Unis, la stabilisation des prix par les autres mécanismes reste importante dans la politique

de l'Union européenne. La variabilité des prix perçus par les producteurs de l'Union européenne est la moitié de celle du prix mondial.

Les aides représentent une contribution au revenu maintenant essentielle. En 2001, elles représentent 146 % du revenu de l'hectare de blé de l'exploitation considérée.

Dans notre simulation, l'exploitation du Cher, avec un coût de production du blé de 125 €/t, (contre 112 \$/t pour l'exploitation du Kansas), recevrait en moyenne sur la période un prix moyen plus stable et légèrement plus faible, mais un montant d'aides supérieur au producteur du Kansas. Elle dégagerait ainsi un revenu net en moyenne de 32 €/t de blé sur la période, soit sensiblement équivalent à celui dégagé par le producteur du Kansas (33 \$/t en moyenne de la simulation 1992-2001).

Ainsi les aides directes jouent dans l'Union européenne un rôle plus important qu'aux États-Unis dans le maintien des revenus à un niveau acceptable. Mais en revanche, dans la stabilisation de ce revenu, l'intervention sur les prix continue de tenir une place majeure ce qui n'est plus le cas aux États-Unis. Au-delà des différences dans les mécanismes, le résultat de ces différents types d'intervention est qu'aux États-

Tableau 6. Résultats des simulations sur l'exploitation représentative du département du Cher
(en euros par hectare de blé)

	Prix de Marché €/t	Rendement t/ha	Produit €/ha	Aides directes €/ha	Recettes totales €/ha	Charges variables €/ha	Marge brute €/ha	Coût de production €/ha	Revenu net €/ha
1992	149,82	6,38	955,85		955,85	299,00	656,85	858,00	97,85
1993	139,28	6,80	947,10	136,12	1 083,22	299,00	784,22	858,00	225,22
1994	125,62	6,70	841,65	190,56	1 032,21	299,00	733,21	858,00	174,21
1995	128,59	6,70	861,55	245,01	1 106,56	299,00	807,56	858,00	248,56
1996	125,28	6,70	839,38	295,86	1 135,24	299,00	836,24	858,00	277,24
1997	117,22	6,59	772,48	295,86	1 068,34	299,00	769,34	858,00	210,34
1998	108,09	7,64	825,81	301,18	1 126,99	299,00	827,99	858,00	268,99
1999	107,01	7,01	750,14	301,18	1 051,32	299,00	752,32	858,00	193,32
2000	106,37	7,43	790,33	325,17	1 115,50	299,00	816,50	858,00	257,50
2001	110,00	6,80	748,00	349,17	1 097,17	299,00	798,17	858,00	239,17

Source : Nos calculs.

Unis comme dans l'Union européenne, le revenu agricole reste stable.

Nos résultats rejoignent ceux de Debar qui, dans une étude récente (Debar, 2002) compare les résultats des producteurs de grande culture en France et aux États-Unis. Il montre que les producteurs français reçoivent beaucoup plus d'aides que les producteurs des États-Unis lorsque les prix sont élevés (en 1996), mais lorsque les prix sont bas (en 2000), les aides reçues par les producteurs de blé américains sont plus élevées, et couvrent une part plus grande du revenu d'exploitation.

L'efficacité des politiques dans la stabilisation du revenu des producteurs

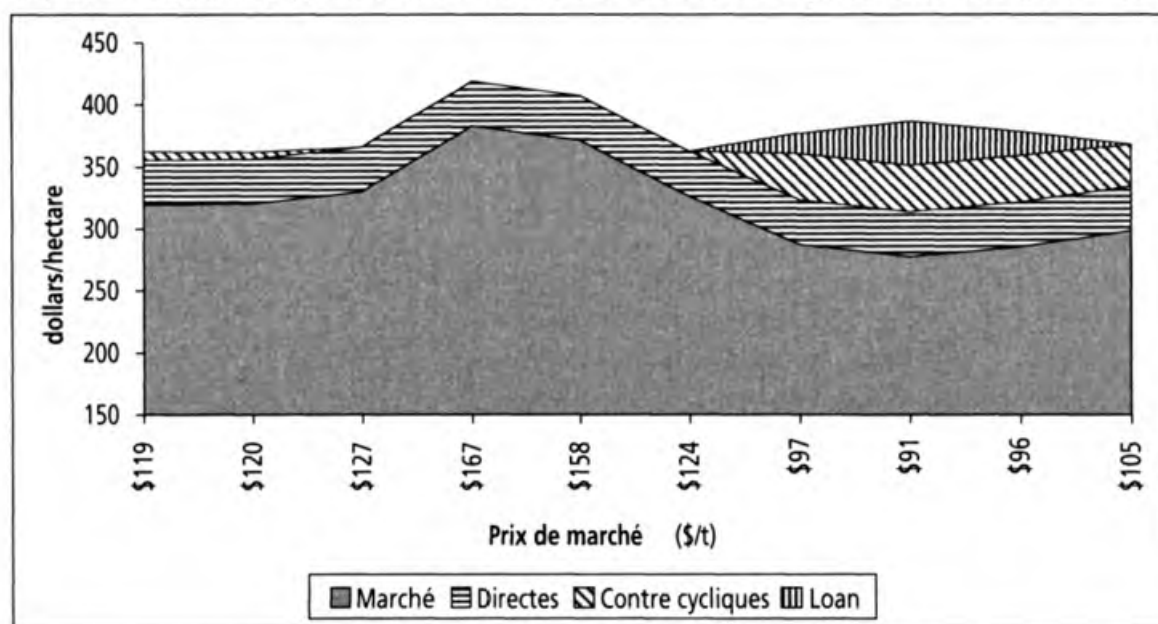
L'analyse précédente montre clairement que le fonctionnement des politiques de soutien des revenus, aux États-Unis comme en Europe, a comme effet de stabiliser le revenu des producteurs. Nous avons voulu mesurer cet effet. Une première approche consiste à comparer la variabilité des résultats des producteurs telle qu'elle est, avec ce qu'elle serait en l'absence de politique agricole.

1. Comparaison de la variabilité des résultats économiques des producteurs de blé avec et sans intervention de l'État

Le graphique 5 montre la part du marché et des aides de l'État dans le produit brut par hectare de l'exploitation du Kansas, pour les différents niveaux de prix de la période 1992-2001, en raisonnant comme si la Farm Bill 2002 avait été en place pendant toute la période. Les prix indiqués sur l'axe des abscisses correspondent aux prix moyens nationaux pour chaque année de 1992 à 2001.

De 1992 à 2001, les prix de marché perçus par les producteurs américains suivent très clairement l'évolution du prix mondial. À partir d'un prix de 119 \$ la tonne en 1992, le prix augmente légèrement les deux années suivantes, avant de s'envoler en 1995 et 1996. Dans les cinq dernières années de notre analyse (jusqu'en 2001) les prix sont bas, autour de 100 \$ la tonne. Dans un scénario d'évolution des prix comme celui-ci, on observe sur le graphique 5 le rôle stabilisateur des aides. Les aides directes (DP) découplées restent constantes quel que soit le niveau du prix. Par contre, les CCP et les *loan payments* atténuent fortement la baisse des prix. En revanche, les producteurs américains bénéficient entièrement de la

Graphique 5. Exploitation type du Kansas. Part des soutiens de l'État dans le produit à l'hectare-blé (1992-2001)



Source: Nos calculs.

hausse des prix mondiaux en 1995 et 1996, et continuent alors recevoir les aides directes découplées.

À partir des données simulées pour l'exploitation du Kansas, nous avons calculé les coefficients de variation des résultats économiques : produit brut (total des recettes y compris les aides) et marge brute, avec et sans intervention des aides de l'État.

Le tableau 7, qui présente les résultats obtenus, montre clairement les effets des programmes gouvernementaux sur la stabilisation du revenu. La variabilité du produit brut avec intervention gouvernementale est égale à la moitié de ce qu'elle serait en l'absence d'intervention, la variabilité du revenu net sans intervention est de six fois celle observée avec intervention. Les soutiens au revenu ont bien sûr également un impact sur le niveau absolu des résultats. Le produit brut est en moyenne de 379 \$/ha avec intervention alors qu'il serait de 320 \$ sans intervention, soit une différence de 18 %. Cette différence dans les produits

Tableau 7. Exploitation type du Kansas. Variabilité des résultats économiques sur dix ans (1992-2001)

Avec intervention de l'État	Produit brut	Revenu net
Moyenne \$/ha	378,95	82,89
Écart-type	20,05	20,05
Coefficient de variation	0,05	0,24
Sans intervention de l'État		
Moyenne \$/ha	319,88	23,83
Écart type	35,38	35,38
Coefficient de variation	0,11	1,48

bruts se traduit par un revenu net qui, du fait des programmes de soutien des revenus, est de 3,5 fois égal à ce qu'il serait en l'absence d'intervention de l'État. Mais c'est vraiment la réduction de la variabilité qui est l'effet le plus marquant de la politique d'aides au revenu. Sans aides de l'État, l'exploitation aurait des revenus nets négatifs trois années sur dix. Du fait de l'intervention de l'État, ils sont positifs pour toutes les années simulées.

En ce qui concerne l'Union européenne (UE), le graphique 6 montre le produit brut par hectare de l'exploitation considérée pour les différents niveaux de prix de marché européen correspondant aux années 1992-2001.

On constate que les fluctuations interannuelles des recettes du producteur sont très faibles. Sur ce graphique, la plus grande partie du produit brut est assurée par le marché mais ce prix de marché est issu des interventions de politique, et sa stabilité contribue à la stabilisation des recettes. On voit notamment que, contrairement aux États-Unis, le producteur européen n'a que très peu bénéficié des hausses du prix mondial en 1995 et 1996, les mécanismes d'intervention stabilisant le prix intérieur à la hausse comme à la baisse.

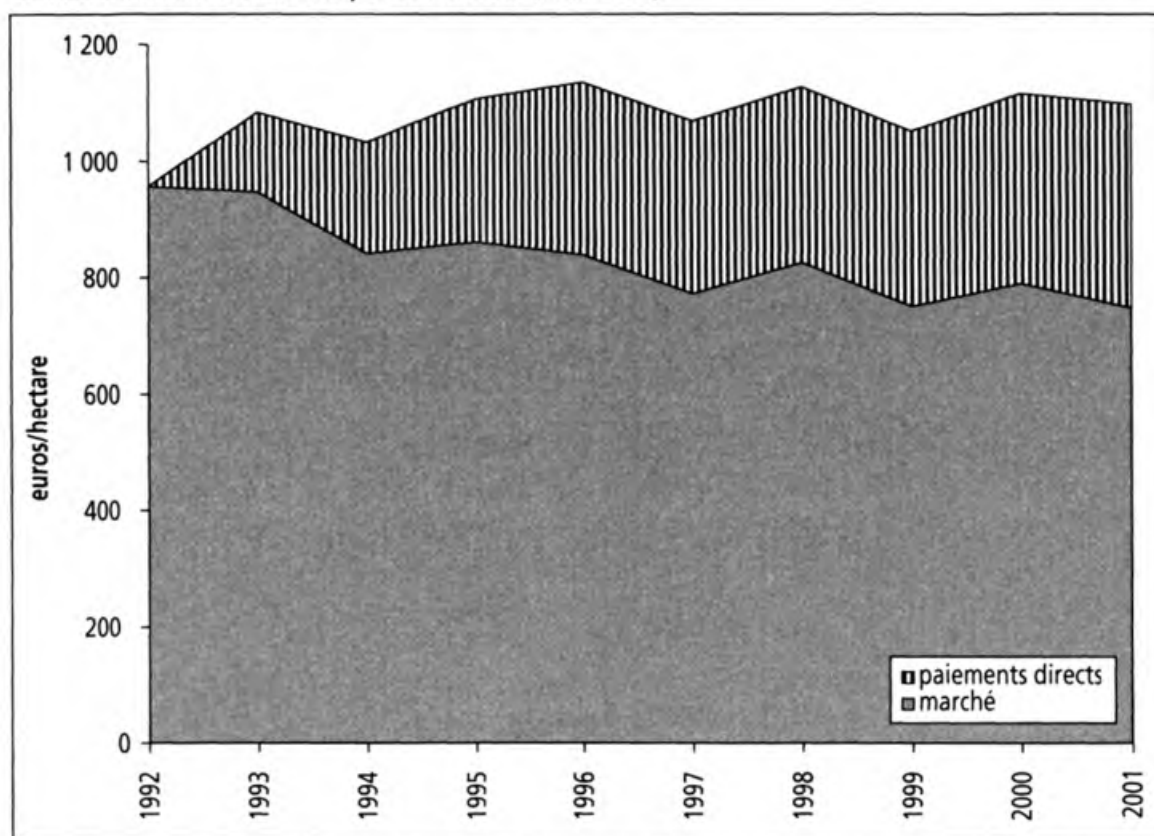
Nous avons calculé ce que serait le produit brut à l'hectare de blé si le prix perçu par le producteur était le prix mondial⁹ (sortie exploitation) et nous avons comparé les variabilités du produit¹⁰ et du revenu net ainsi obtenues avec celles que nous avons calculées sur la base du prix domestique et des aides directes.

On constate sur les chiffres du tableau 8 que l'intervention de l'État réduit considérablement la variabilité des résultats économiques. Ceci est déjà sensible au niveau du produit brut, pour lequel la variabilité du produit brut avec intervention est quatre fois moins importante que sans intervention. En ce qui concerne le revenu net la différence est énorme, puisque cette variabilité si le producteur vend au prix mondial est plus de cent fois supérieure à celle du revenu qu'il obtient actuellement. L'effet sur le revenu est en fait amplifié par les conséquences en terme absolu de cette suppression de l'intervention de l'État qui fait baisser considérablement le revenu moyen. Dans ce cas, le revenu net est négatif six années sur dix.

9. À partir des données de prix mondial représentées sur le graphique 2.

10. Total des recettes y compris les aides.

Graphique 6. En France, exploitation type de la région Centre.
Part des aides directes dans le produit brut-blé (1992-2001)



La comparaison de ces résultats avec ceux obtenus pour les États-Unis fait apparaître de grandes similitudes concernant l'efficacité des politiques dans la stabilisation des revenus. La variabilité actuelle des produits bruts à l'hectare est la même (0,05 dans les deux cas), ainsi que celle des revenus (0,24 et 0,25). En cas de suppression de l'intervention de l'État, la variabilité du revenu augmente considérablement aux États-Unis (1,48) et encore plus pour l'UE (26,8).

Tableau 8. Exploitation type du département du Cher. Variabilité des résultats économiques sur dix ans (1992-2001)

Avec intervention de l'État	Produit brut	Revenu net
Moyenne €/ha	1 077,24	219,24
Écart-type	53,86	53,86
Coefficient de variation	0,05	0,25
Sans intervention de l'État		
Moyenne €/ha	864,69	6,69
Écart type	179,24	179,24
Coefficient de variation	0,21	26,79

2. Soutiens au producteur et prix mondiaux

Si le raisonnement sur les exploitations types que nous venons de présenter nous a permis de montrer le fonctionnement des mécanismes des politiques et leurs conséquences micro-économiques, il reste en partie tributaire des exploitations que nous avons retenues pour illustrer notre raisonnement, et donc il nous a semblé utile de compléter notre analyse par une approche plus synthétique.

Nous avons vu qu'une des différences dans les modalités d'intervention des politiques des États-Unis et de l'Union européenne tient au rôle du soutien par les prix dans la politique européenne. Par ailleurs, Debar (*op.cit.*), montre qu'en 2000, l'ESP en pour cent du revenu du producteur est plus élevé au sein de l'UE qu'aux États-Unis.

Il nous est ainsi apparu nécessaire d'examiner le soutien global, et son évolution en relation avec celle du prix mondial. L'examen de la corrélation entre l'ESP et le prix mondial va nous permettre de mesurer l'import-

tance de l'objectif de stabilisation du revenu dans les politiques agricoles. Si elle est faible, cela montrera que la stabilisation des revenus n'est pas l'élément central des politiques de soutien aux producteurs. En revanche, si cette corrélation se révèle forte, on pourra conclure que la stabilisation des revenus est un objectif principal des politiques.

Les données utilisées dans cette partie sont relatives aux politiques de la période 1992-2001. Mais, la similitude entre les politiques passées et les politiques présentes nous autorise à les utiliser pour expliquer le fonctionnement des politiques à l'œuvre actuellement.

Les estimations du niveau de protection et de soutien domestique sont au cœur des discussions dans les négociations commerciales internationales. Pour faciliter les comparaisons, les analystes se sont mis d'accord sur une terminologie commune et des indicateurs standards. Les indicateurs les plus utilisés sont l'Estimation du soutien aux producteurs¹¹ (ESP) qui peut être exprimée en valeur absolue ou en pourcentage, et le Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS).

L'ESP donne la valeur annuelle totale des transferts bruts (des consommateurs et des contribuables) vers les producteurs agricoles, découlant des politiques, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production et le revenu agricole. L'ESP en pour cent (ESP %) mesure le rapport de l'ESP à la valeur des recettes brutes de l'exploitation (inclus les soutiens budgétaires).

Le CNS indicateur du taux de soutien nominal octroyé aux producteurs, mesure le rapport entre la valeur totale des recettes agricoles y compris le soutien et cette valeur estimée aux prix du marché mondial moins le soutien aux producteurs. Le CNS est une autre manière d'exprimer l'ESP.

11. Appelée « équivalent subvention à la production » jusqu'en 1999.

Nous utiliserons ici ces indicateurs, calculés par l'OCDE¹².

En termes algébriques :

$$ESP = Q.(Pd - Pm) + PP$$

$$ESP \% = ESP.100 / (Q.Pd + PP)$$

$$CNS = (Q.Pd + PP) / Q.Pm$$

$$D'où ESP\% = (1 - 1/CNS).100$$

Avec :

Q volume de la production

Pm prix mondial (sortie exploitation)

Pd prix domestique (sortie exploitation)

PP paiements directs aux producteurs

3. États-Unis

Pour le blé, l'ESP, en % des recettes des producteurs de blé américains, a varié de 15 à 50 % durant les dix dernières années. Le coefficient nominal de soutien s'est donc situé entre 1,17 et 2.

Ce qui nous intéresse ici, au-delà du niveau absolu du soutien, est son lien avec les prix mondiaux.

On peut voir sur le graphique 7 qu'il existe une corrélation inverse très nette entre le niveau de soutien et le prix international¹³. Le soutien gouvernemental est plus élevé quand les prix sont bas, et inversement.

Une mesure de cette corrélation entre le niveau du prix mondial et le niveau du soutien peut être effectuée par une régression entre les deux séries. Une régression log-log entre prix mondial et l'ESP (exprimé ici en \$/t) donne les résultats suivants :

$$\text{Log ESP} = 11,97 - 1,71 * \text{log prix mondial}$$

$$r^2 = .76, F = 25,8, \text{ tous deux fortement significatifs.}$$

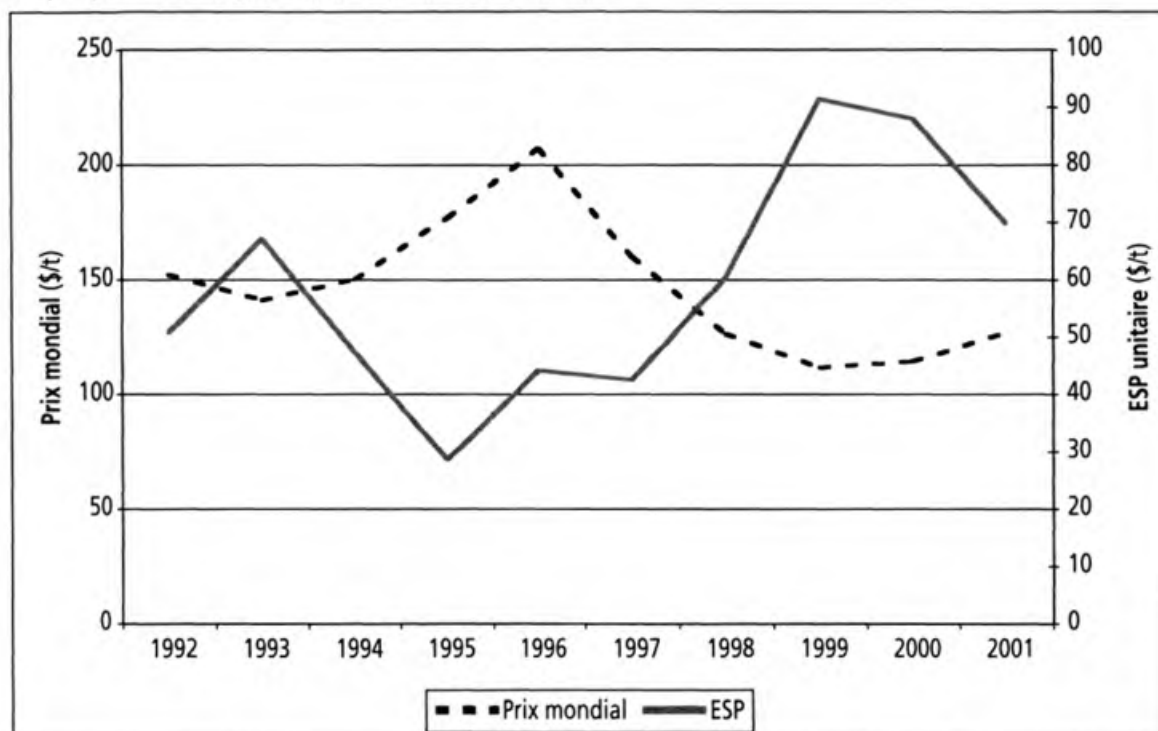
Le coefficient devant le logarithme du prix mondial peut être lu comme une élasticité. Il est de 1,71 ce qui indique qu'une diminution du prix de 10 % entraîne une augmentation de 17 % du niveau d'ESP¹⁴.

12. Pour une définition précise voir OCDE, 2003.

13. Le prix mondial considéré ici est le prix du blé HRW FOB Golfe du Mexique.

14. Cette régression a été calculée pour le prix mondial et le prix au producteur et pour l'ESP en valeur unitaire et en pourcentage. Les résultats sont sensiblement les mêmes dans tous les cas.

Graphique 7. ESP et prix mondial du blé aux États-Unis

Source : <http://www.sourceoecd.org>

4. Union européenne

Les résultats ne sont pas très différents pour l'Union européenne comme on peut le constater sur le graphique 8. L'ESP en % est plus élevée en moyenne pour l'UE que pour les États-Unis, il varie de 30 à 55 % soit un coefficient nominal de soutien de 1,4 à 2,1. On observe, comme pour les États-Unis une corrélation inverse entre le montant du soutien par tonne de blé et le prix mondial.

Par ailleurs, la régression log log donne les résultats suivants :

$$\text{Log ESP} = 7,20 - 0,68 * \text{log prix mondial}$$

$r^2 = .47$, $F = 8.9$, tous deux fortement significatifs

Ainsi une diminution du prix mondial de 10 % entraînerait une augmentation de 6,8 % du niveau d'ESP.

Entre les États-Unis et l'Union européenne, les équations ne sont pas exactement comparables car aux États-Unis le prix au producteur et le prix mondial sont très fortement corrélés ce qui n'est pas le cas pour l'Union européenne. L'efficacité de la politique européenne passe en grande partie par la stabilisation du prix au niveau du producteur. Le prix FOB Golfe du Mexique

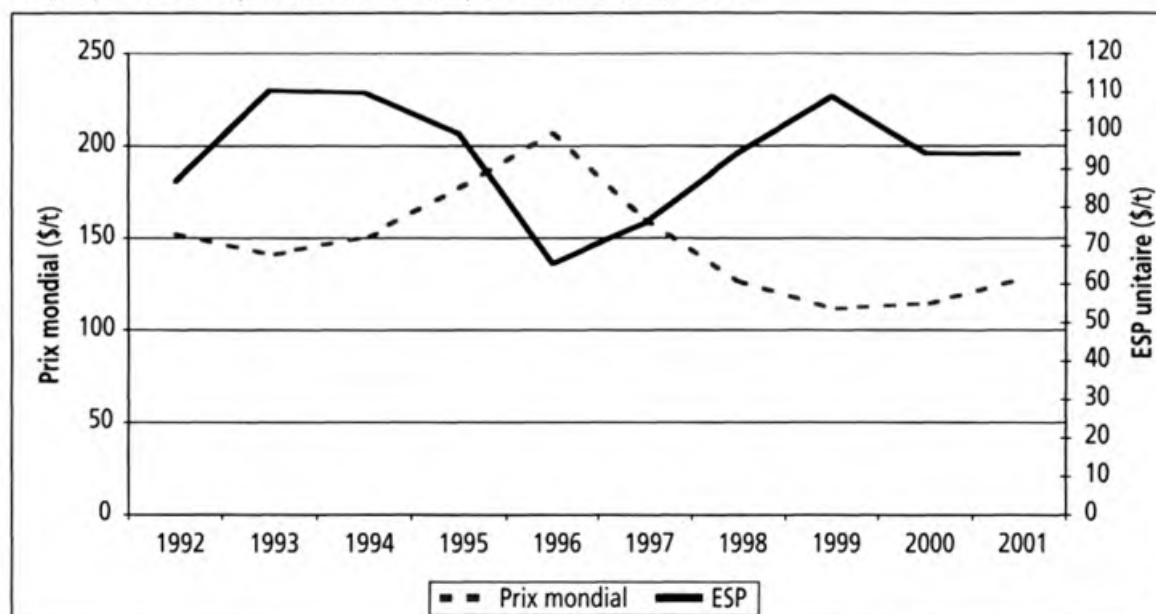
ne peut être considéré que comme une approximation du prix mondial pour l'UE. Le fait que l'ESP européen « réponde » moins fortement à un changement dans le prix mondial que celui des États-Unis provient aussi probablement d'un niveau moyen d'ESP plus élevé. Par ailleurs, pendant la période étudiée, la corrélation entre le prix au producteur de l'UE et le prix mondial a été faible ($r^2 = 0,33$), à cause de la hausse importante du prix mondial du milieu des années 1990, qui n'a pas été répercutée au niveau des producteurs européens.

Il n'en reste pas moins, que les graphiques et les calculs de régression montrent nettement qu'au-delà de ces différences, le montant global du soutien, tel qu'il s'exprime dans l'ESP, est aux États-Unis comme dans l'Union européenne fortement corrélé au prix mondial.

Conclusion

Le fait principal qui ressort de notre analyse est que les agriculteurs européens et américains sont fortement protégés du risque de fluctuation de leur revenu. Les politiques agri-

Graphique 8. ESP et prix mondial du blé pour l'Union européenne

Source : <http://www.sourceoecd.org>

coles visent cet objectif et l'atteignent de manière remarquable. Au sein de l'Union européenne c'est la stabilisation du prix domestique qui joue le rôle principal dans cette stabilisation, alors qu'aux États-Unis ce sont surtout les aides de marché, en particulier les *marketing loan* et les paiements contre cycliques. Mais quelles que soient les différences dans les mécanismes, les résultats sont très semblables.

Le niveau global du soutien mesuré par l'ESP est ainsi fortement lié au niveau du prix mondial. Les soutiens sont élevés quand les prix sont bas et sont plus faibles quand les prix sont élevés, et cela n'a pas été modifié par le caractère apparemment plus découplé des aides.

Ainsi la stabilisation du revenu des producteurs est un objectif toujours central des politiques agricoles des États-Unis et de l'Union européenne, même si on en parle peu et si les débats publics se focalisent surtout sur le niveau absolu du soutien. En fait, cet objectif de stabilisation du revenu est accepté par l'OMC, mais à condition qu'il soit réalisé à l'aide d'instruments spécifiques, répondant aux critères de la boîte verte institués par l'accord de Marrakech. C'est le choix fait par le Canada dans la mise en place du « Programme canadien de stabilisation du revenu agricole » (Gouvernement du Canada,

2004). Mais pour le moment, les principaux mécanismes utilisés par l'Union européenne et les États-Unis dans leurs politiques de stabilisation ne sont en conformité ni avec l'esprit de l'accord de Marrakech, ni avec celui des négociations du Doha Round (Petit, 2002).

La plupart des économistes qui analysent les enjeux des scénarios de réformes en débat dans les négociations à l'OMC, s'intéressent surtout à la comparaison du niveau moyen des soutiens et à l'ampleur du découplage des aides, et mettent peu l'accent sur le rôle des politiques dans la stabilisation du revenu (Beghin *et al.*, 2002 ; Orden, 2003 ; Thompson *et al.*, 2002 ; Young *et al.*, 2000 ; Tangermann, 2003).

Il nous semble pourtant, à la lumière de notre analyse, qu'une réforme des politiques agricoles qui ne tiendrait pas compte des effets de ces politiques sur la stabilisation du revenu passerait à côté de l'essentiel, et nous pensons qu'il est important que les économistes en tiennent compte dans leurs réflexions. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bearden D., Becker G., Hanrahan C., Chite R., Jones J., Jurenas R., Osbourn S., Rawson J., Sek L., Womach J., Zinn J. *The 1996 Farm Bill: Comparison of Selected Provision with Previous Law*. In CRS Report for Congress, Food and Agriculture Section, Environment and Natural Policy Division, April, 1996.
- Beghin J.-C., Roland-Holst D., Van de Mensbrughe D. *Global Agricultural Trade and the Doha-Round: What are the Implications for North and South ?* Center for Agricultural and Rural Development, Iowa State University, June 2002, Working Paper.
- Chambre d'agriculture région Centre. Réseau d'observation des systèmes agricoles pour le Conseil et les Études, mai 2002.
- Debar J.-C. *Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : comparaisons des performances économiques et enjeux politiques*. Notes et Études Économiques, Ministère de l'agriculture et de la pêche, décembre 2002, n° 17.
- European Union. *Summaries of legislation, Common Organisation of the Agricultural Markets, Common provisions* <http://europa.eu.int/scadplus/leg/en/s04004.htm>; *Cereals* <http://europa.eu.int/scadplus/leg/en/lvb/l60007.htm>
- Fogleman S., Kilgore G. *Wheat Cost-Return Budget in Southeast Kansas*. Kansas State University, October 2002.
- Gouvernement du Canada (AAC). *Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)*. <http://www.agr.gc.ca/pcsra/main.html>
- Gray A. W. *Base Options Spreadsheet Calculator Version 8b*. February, 2003 <http://www.agecon.purdue.edu/staff/gray/Extension/Agricultural%20Policy/extensionpolicy.htm>
- Gray A. W. *2002 Farm Bill: Impacts on Decisions at the Farm*. Purdue University, CES, paper 342, May 2002, 12 pages.
- Gray A. W. *Possible Consequences of the 2002 Farm Bill*. Purdue University, CES, paper 343, May 2002, 8 pages.
- OCDE *Politiques agricoles des pays de l'OCDE, Suivi et Évaluation 2003*. OCDE, Paris, août 2003, 326 p.
- OCDE. 2004. Source OECD, <http://www.sourceoecd.org>.
- Orden D. *US Agricultural Policy: The 2002 Farm Bill and WTO Doha Round Proposal*. IFPRI, Trade and Macroeconomics Division, February 2003.
- Petit M. *The New US Farm Bill: Lessons from a Complete Ideological Turnaround*. Eurochoices, 2002, vol. 1, n° 3, p. 36-40.
- Tangermann S. *Agricultural Policies in OECD Countries 10 Years After the Uruguay Round: How Much Progress?* Contribution presented at a conference in Capri, Italy, June 2003.
- Thompson W., Smith G. *The Medium-Term Impacts of Trade Liberalisation in OECD Countries on the Food Security of Non-member Economies*. OECD, June 2002.
- Tyner W. E. *Le Farm Bill Américain – Quelles conséquences pour l'agriculture des États-Unis et du monde ?* Communication devant l'Académie d'Agriculture de France, novembre 2002 et publié dans les comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France, 2002, n° 8, p. 21-30.
- USDA (United States Department of Agriculture). *Historical County Crop Information Database and Historical Value of Production Information Database*. <http://www.usda.gov/nass/pubs/histdata.htm>
- Young E. C., Paul C. W. *How Decoupled is US agricultural Support for Major Crops?* American Journal of Agricultural Economics, 2000, 82:3, p. 762-67.